

Eau-Secours-Briançonnais (ESB)

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 août 2023.

Notre assemblée Générale, faisant aussi office de réunion publique, s'est tenue à partir de 18h au Monétier. 35 personnes étaient présentes. Nous avons reçu un certain nombre de messages d'adhérents nous assurant de leur soutien mais indisponibles à la date choisie.

- - -

En introduction, notre président remercie de leur présence tous les participants, qu'ils soient adhérents de l'association ou simplement intéressés par les sujets que nous allons traiter. Il salue la présence de M. Sébastien FINE, Maire du Villard Saint Pancrace et Conseiller communautaire. Plusieurs membres du Conseil d'administration sortant ont ensuite présenté les différents chapitres à l'ordre du jour.

En préambule (présenté par Pierre).

Plus que jamais, l'Eau est un sujet d'actualité dans le monde entier. Ce n'est pas nouveau et ce n'est pas fini : les enjeux d'eau, localement et globalement, ont pris et prendront de plus en plus d'importance. Comme vous, nous constatons et sommes **conscients des multiples aspects de ces enjeux** dans différentes régions de France et du Monde.

Cela dit, dans le cadre de notre association, c'est un fait que nous sommes focalisés sur des aspects très locaux (l'assainissement et la fourniture d'eau potable), et encore pas tous les aspects locaux : on peut citer par exemple l'entretien des canaux traditionnels, le développement de la production de neige de culture, les infrastructures hydroélectriques, ... des sujets intéressants que nous n'abordons pas. Au cours de cette réunion, nous traiterons donc essentiellement de **l'assainissement et de l'eau potable dans le Briançonnais**. C'est important pour les usagers que nous sommes et pour l'environnement, mais nous sommes conscients que c'est très réducteur. La raison est simple : **notre capacité de travail est limitée**. Si vous pensez qu'Eau-Secours-Briançonnais pourrait et devrait s'engager sur d'autres chantiers, **n'hésitez pas à nous le dire et à nous indiquer ce que vous proposez pour ce faire**.

Après ce préambule, et comme chaque année, nous souhaitons rappeler **les principes sur lesquels ESB existe**. Nous soutenons que l'eau est une **ressource vitale, indispensable pour tout être humain, que c'est un bien commun fragile et patrimonial** (c'est-à-dire que nous transmettrons à nos enfants). Il en résulte que **ce n'est pas une marchandise et qu'elle ne doit pas être soumise à la « marchandisation »**.

L'assainissement est un corollaire de l'approvisionnement en eau potable.

Sur le plan local, nous maintenons notre revendication d'un réel service public de l'eau géré démocratiquement, pour une prestation de qualité au plus près des coûts réels des services ... Actuellement nous en sommes loin.

Rapport d'activité depuis la dernière AG (du 10/08/2022 à ce jour).

A. Les activités du CA (août 2022 – août 2023) (présenté par Danièle) :

Nous avons repris un rythme plus soutenu depuis septembre 2022, malgré notre désarroi face à la lenteur de la justice et aux obstructions du Président de la CCB Mr Murgia. Dans les choses positives nous avons, des contacts avec des élus qui nous donnent des infos sur le CM de Briançon et le CC de la CCB nous permettant de faire passer des remarques et des interventions sur les délibérations lorsqu'elles concernent l'eau ou l'assainissement.

Nous sommes toujours pas du tout en odeur de sainteté à la CCB. Nos questions sur le déroulement du contrat de DSP assainissement restent souvent sans réponse, c'est pour cela que nous avons décidé de communiquer désormais par courrier recommandé avec accusé de réception avec Mr Hermitte vice-président en charge de l'assainissement ainsi qu'avec Mr Murgia le Maire de Briançon, Président de la CCB.

Ceci nous a été conseillé par le député de notre circonscription Mr Giraud que nous avons rencontré en février dernier.

Une lettre d'information aux adhérents est envoyée par mail, et courrier postal à ceux ne possédant pas internet (une vingtaine), quand nous avons des informations nouvelles à vous apporter.

Nous avons pris l'initiative de faire des analyses de rejets en sortie de STEP dans la Romanche et la Durance.

Nous avons aussi pris des contacts et adhésion avec le Comptoir des Associations (Briançon) où Yves a participé à des débats pour faire connaître notre Association.

Le suivi de la gestion de l'eau potable sur Monétier a fait l'objet de 2 rencontres depuis un an avec l'élu en charge de l'eau et le Maire Mr Rey.

Il serait bien que dans chaque commune nous ayons des représentants de l'association pour faire remonter les problèmes spécifiques sur la gestion de l'eau qui reste en régie dans 11 des 13 communes de la CCB. Briançon et Villard St Pancrace gèrent le service à travers la SPL ESHD.

Pour information sur les retours en gestion publique : Lyon a repris à Véolia et Bordeaux a repris le contrat à Suez au 1er janvier 2023. Ceci après Paris, Brest, Grenoble, Montpellier, Nice, Rennes, etc.

J'ai appris que les débats et commissions de l'Assemblée Nationale étaient très suivis sur LCP - La Chaîne Parlementaire. Je ne fais pas de la Pub pour cette chaîne mais j'en profite pour vous inciter à vous intéresser (1 fois /mois en principe) aux Conseils communautaires et aux Conseils Municipaux qui sont publics. Certains sont en direct et en différé en ligne, dont la CCB, Briançon et Monétier à ma connaissance.

C'est à cette occasion qu'on peut juger de la façon dont fonctionne notre démocratie locale (à vous d'en juger en connaissance de cause). C'est là que sont présentés, rarement discutés, et votés les projets, les décisions que prend l'exécutif en notre nom. Pour dire nous ne savions pas il faut le prouver. Je visionne souvent les vidéos des CM de Briançon et Monétier et des CC pour suivre tout ce qui concerne l'Eau et l'assainissement plus particulièrement.

Notre nouveau site internet www.eausecoursbrianconnais.org est opérationnel et permet le paiement de la cotisation en ligne. Sur le site, vous trouvez la vie de l'association, et je vous encourage à aller le visiter de temps en temps.

B. La DSP Assainissement CCB / SEERC-SUEZ (présenté par Yves) :

- Sur notre action au Tribunal administratif et l'enquête de la Chambre régionale des comptes (présenté par S. Fine) :

M. Fine revient sur une partie de l'historique de cette démarche au TA. Après un « Avenant n°1 » de 2010 au contrat de DSP qui comportait déjà des problèmes (sur la révision des prix), l'Avenant n°2 mis en place en 2021 par la nouvelle mandature de la CCB (M. Murgia) est critiquable sur bien des sujets. Nous avons relevé plusieurs points susceptibles d'être frappés d'illégalité par le TA, et avons saisi ce dernier à l'encontre de la CCB. Cependant les procédures sont très longues et le dossier n'a pas avancé depuis un an. Nous restons très attachés à voir cette procédure déboucher.

- Sur la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) qui s'est tenue à la CCB le 27/06/2023 pour l'examen du rapport de la DSP Assainissement 2022 :

Vous pouvez lire notre compte-rendu ESB sur notre site, de même que le « PV » que nous a adressé la CCB et la mise au point que nous lui avons adressée il y a quelques jours. Nous pensons en effet que ce projet de « PV » de la CCB est un exemple de partialité et de fausseté. Au cours la réunion, M. Murgia s'est montré très satisfait de lui-même et de la gestion de l'assainissement par SUEZ.

Parmi les points que nous avons soulevés (dont plusieurs sont récurrents depuis des années) :

- **l'absence de PV** de la réunion de l'année dernière. Nous ne pensons pas que ce soit un hasard.
- le **coefficient K** d'actualisation des prix très défavorable pour les usagers (en gros, depuis 16 ans, une augmentation mécanique des prix de près du double de l'inflation, et ça va continuer ...).

Sur ce sujet, M. Murgia a déclaré, de manière péremptoire : « *la question des prix est une question politique, elle n'a pas sa place en CCSP, elle relève des instances de la CCB* ». Ce qui est contradictoire avec le fait que la réunion avait pour objet l'examen du RAPQS de la délégation (RAPQS : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service) !

- **taux de renouvellement** des réseaux très faible (0,6 km sur 249 km soit 0,24 %, soit 400 ans pour un renouvellement complet !), etc ... Nous persistons à dire que le contrat de délégation à SUEZ est un **très mauvais cadeau pour les générations à venir**.
- plusieurs questions ou **critiques sur le rapport financier (CARE)** présenté par SUEZ, notamment :
 - -> comment est comptabilisée par SUEZ la **mise à zéro du Fond de renouvellements**, par l'avenant n°2 (soit entre 2,2 et 2,5 ME récupérés sur le dos des usagers) ?
 - → comment s'explique le mécanisme d'« *Apurement de pertes antérieures* » qui permet d'aboutir à un « **Résultat** » nul ? Ceci alors que le « Résultat avant impôts » (sur lequel nous avons déjà de fortes réserves) serait de **591 KE**. Nous pensons que SUEZ a décidément du mal à admettre qu'il gagnent de l'argent sur ce contrat de DSP !
- Nous avons aussi signalé que **deux analyses de rejets**, que nous avons réalisées, ont mis en évidence la **non conformité des rejets de la STEP Pur'Alp sur les composés ammoniacaux**.

M. Murgia a manifesté une certaine surprise en entendant que nous pouvions résumer des analyses, et le représentant de SUEZ s'est immédiatement mis dans une position défensive.

Vous pouvez aussi consulter ces résultats d'analyses sur notre site.

C. La distribution d'Eau potable au Monétier :

Faute de temps, nous n'avons pas présenté à l'AG le compte-rendu de notre entretien du 31 juillet 2023 avec M. Jean-Marie REY, maire du Monétier et Alexandre Gouel, adjoint en charge de l'Eau. Nous avons invité les participants à lire ce compte-rendu sur notre site.

D. Discussion :

Des questions ont été posées au long des exposés. Parmi celles-ci :

- En quoi consiste votre principale revendication ?

Nous répondons en reprenant notre revendication d'un réel service public de l'eau géré démocratiquement, pour une prestation de qualité au plus près des coûts réels des services, et en précisant les principales actions que nous menons.

- Echange de vues sur les défauts originels de cette DSP (depuis 2006), son opacité, la pression constante de SUEZ sur la CCB pour maintenir ou augmenter ses bénéfices (tout en prétendant ne pas en faire), ...

- Remarque d'un participant sur le montant de sa facture par comparaison avec celle de sa résidence principale : rapporté au temps passé, ce montant est exorbitant !

Réponse : il y a trois facteurs. Le 1^{er} est le niveau, que nous considérons excessif, de la facturation de l'assainissement de SUEZ. Le 2^{ème} est celui du prix de l'eau potable, variable selon les communes. Le 3^{ème} joue dans l'autre sens : un usager qui est présent un mois par an bénéficie de la même infrastructure que s'il était présent 12 mois par an. Il est normal qu'il supporte le coût de cette infrastructure.

- « Pourquoi sur ma facture y a-t-il des lignes abonnement et consommation de la CCB et de la SEERC ? ».

Réponse : depuis plusieurs années, la CCB a entrepris des travaux d'assainissement qui n'étaient pas inclus dans le contrat de DSP. Elle les réalise « pour propre compte » et doit donc facturer en conséquence (en sus de la facturation SUEZ).

- « Les actions au T.A. sont-elles le seul moyen d'action efficace ? ».

Réponse : dans la mesure où il n'y a aucune volonté à la CCB de prendre en compte nos observations et nos demandes, nous ne voyons pas d'autre voie que le contentieux juridique ou la communication. Nous travaillons et sommes preneurs de propositions d'aide sur les deux sujets.

- « Quelle est la position du Député Giraud ? ».

Il regrette l'existence de cette DSP Assainissement. Il avait lui-même mis fin au contrat de Véolia sur sa commune et ne le regrette pas. Mais l'acte constitutif de la DSP est légal et on voit mal comment le mettre en cause.

- « Quelle est la durée de cette DSP ? ».

Jusqu'à 2031. En 2019, la CCB avait décidé et entrepris de mettre fin au contrat avant terme. Après les élections, la nouvelle majorité a voté l'annulation de cette décision.

DEBAT et

VOTE sur le rapport d'activité : approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Rapport financier (présenté par Gabriel) :

Les chiffres correspondant à l'année 2022 et au 1^{er} semestre 2023 ont été présentés à l'AG et sont disponibles sur demande auprès de l'association.

Nous rappelons que les ressources de l'Association sont uniquement constituées des cotisations des adhérents. Nous ne souhaitons pas nous lier à quelque institution que ce soit par des demandes de subvention.

VOTE sur le rapport financier : approuvé à l'unanimité.

Validation des montants de l'adhésion pour 2023 (présenté par Yves) :

Pour cette année, le CA propose de reconduire le montant de la cotisation votée en 2022 soit : Individuel : 10 euros, Foyer : 15 euros, Soutien : à partir de 25 euros.

VOTE sur le montant de l'adhésion : approuvé à l'unanimité.

Élection au Conseil d'Administration (présenté par Yves) :

Les membres sortants qui se représentent sont : **Gaby BELLET, Françoise DOULAT, Maurice LATAPIE, Danièle LAVIN, Patrick LUBERNE, Yves MASSET, Yves MITTAINÉ, Patrick REY.**

Conformément aux statuts, **Pierre GENDRON** qui a été élu conseiller municipal de Puy-Saint-Pierre, ne se présente pas, mais il continuera à participer aux travaux du CA sans droit de vote.

Les adhérents souhaitant contribuer au développement de l'association sont invités à nous contacter, ils seront bienvenus pour participer dès maintenant aux travaux du CA, qu'ils pourront le cas échéant intégrer formellement l'année prochaine.

VOTE pour le CA : les 8 candidats sont élus à l'unanimité.

La réunion est levée à 20h15.

Le président remercie l'assistance et invite à continuer les échanges autour d'un verre.

- - -